



## RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

## **ADMINISTRATION**

05.65.81.25.10

Directrice

## Sommaire

1

2

3

4

#### **ADMINISTRATION**

Direction Services Administratifs Responsables Classes Gestionnaire Appartement

#### **FONCTIONNEMENT**

#### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Facturation Bourses Modalités de règlement Changement de coordonnées Certificats de scolarité

#### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Affiliation Sécurité Sociale Bulletins trimestriels Fournitures scolaires

#### RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

Aménagement
Assurance Appartement
Règlement Résidence
Résiliation

#### **DIRECTION**

#### Carine GARDES

carine.gardes@cneap.fr

Alexandre MARTY Directeur Adjoint Alexandre.marty@cneap.fr

### Services Administratifs

Heures d'ouverture 8 hà 12 h/13 h30 à 17 h30

#### Secrétariat

Audrey LAQUERBE audrey.laquerbe@cneap.fr

#### monteils@cneap.fr

Comptabilité

#### RESPONSABLES CLASSES

#### Coordinateurs filière ACSE

François DUMONTfrancois.dumont@cneap.frBTS 1 ACSEJulien LACOSTEjulien.lacoste@cneap.frBTS 2 ACSE

Coordinateurs filière TC

Vincent VERHAEGHEvincent.verhaeghe@cneap.frBTS 1 T.C.Benoît TREMOLETbenoit.tremolet@cneap.frBTS 2 T.C.

### GESTIONNAIRE DES APPARTEMENTS

**Benoit TREMOLET** benoit.tremolet@cneap.fr

### **FONCTIONNEMENT**

Les étudiants en BTS entrent dans le cycle supérieur tout en conservant le rythme Lycée. Ceci se traduit par :

- -> L'obligation de présence en cours et la justification des absences.
  Un règlement des études est élaboré avec les étudiants à la rentrée.
- -> L'autonomie du jeune hors des heures de cours :
  - \* dans son travail (il n'y a plus d'études surveillées),
  - \* dans le respect du règlement intérieur de la résidence qui devra être lu et signé par l'étudiant et son représentant légal.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Facturation Frais d'études 1 460€ / an

Scolarité
Rappel)
Scolarité
Prise en charge accident du travail MSA

1 315€ / an
50 € / an

Forfait photocopies 95 € / an

**Hébergement** Appartement : Tarifs par étudiant Studio 3 360 € / an

Possibilité d'ALS Chambre 2 150 € / an

**Autre** Restauration Achat de carnets de 10 à 20 tickets 6,70 € / repas (tarif 2021-2022)

**Suppléments** Non compris les coûts liés aux déplacements extérieurs

**Option**: Moto ou Equitation

(transports, hébergement et nourritures lors des voyages d'études ou des examens)

#### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

## Nous vous proposons d'étaler ces frais sur 10 mois (de septembre à juin)

nous consulter

L'établissement a opté pour le **prélèvement automatique** le **10 de chaque mois,** Ci-joints à signer et à retourner le **Contrat Financier** + **Mandat de prélèvement.** 

Le montant mensuel sera :

Scolarité 146 €

Appartement 336€ pour studio ou 215 € pour chambre

En septembre, la facture annuelle unique (scolarité + hébergement – acompte de rentrée) sera éditée.

#### Bourses de l'Enseignement Supérieur

La demande de bourses se fait directement au CROUS de Toulouse.

Les bourses seront versées directement sur le compte de l'étudiant tous les 10 du mois.

Elles sont calculées, **chaque année**, en fonction des points de charges (nb de km et nb d'enfants) et des revenus des parents pour cette année : **avis d'imposition 2023 sur salaires 2022**.

#### CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par écrit : adresse, téléphone, mail, situation familiale, départ en cours d'année.

Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'une lettre de démission.

Sans écrit, les mensualités continueront d'être dues (voir contrat financier).

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ Le jour de la rentrée, un certificat sera à télécharger sur le compte de la famille sur ECOLE DIRECTE.

Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de la rentrée scolaire.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

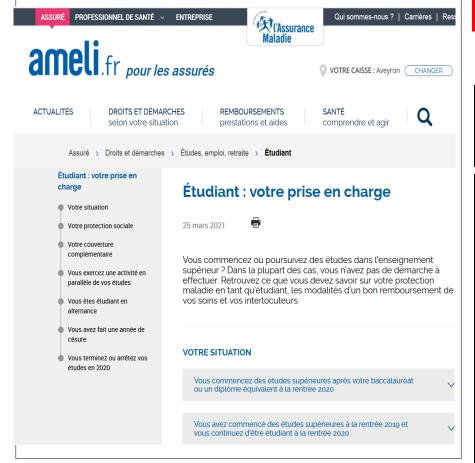
## Régime obligatoire d'Assurance Maladie

Se connecter sur le site: www.ameli.fr

Rubrique: Etudiant

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ? Tout savoir sur votre protection maladie, les modalités d'un bon remboursement de vos soins et vos interlocuteurs.

Lire les différentes rubriques.



## Pour la prochaine rentrée

Exonération de la cotisation au régime Sécurité Sociale Etudiant.

La CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus), les étudiants inscrits en lycée (BTS) ne sont pas concernés.

#### **BULLETINS TRIMESTRIELS**

Les bulletins trimestriels sont transmis sur **ECOLE DIRECTE** aux familles qui doivent les conserver **impérativement** 

## Procédure d'accès aux notes et au cahier de textes :

Pour les parents (Accès aux notes et au cahier de textes): Début septembre, seront transmis une procédure, un identifiant et un mot de passe (personnel à chaque parent et à ne pas communiquer) afin de vous permettre d'accéder au site ECOLE DIRECTE.

Vous pourrez ainsi vous connecter sur Internet pour suivre les résultats de votre enfant ainsi que d'autres informations le concernant (devoirs) ou contacter les enseignants.

<u>Pour les étudiants</u> (Accès aux notes et aux cahier de texte) : début septembre un identifiant et un mot de passe personnel leur seront directement communiqués.

# FOURNITURES SCOLAIRES

Sont demandés pour la rentrée :

- Un agenda
- Des feuilles simples et doubles (format 21x 29,7)
- Une clé USB
- Un câble Ethernet (si ordinateur personnel)
- Tout le nécessaire de bureau (stylos, feutres, scotch, ciseau...)
- Une calculatrice scientifique
- Un dictionnaire de français et de langues (anglais ou espagnol)
- Une ramette de papier blanc pour les impressions personnelles
- Une tenue de sport.





## RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

La location des appartements se fait sur une base forfaitaire de 10 mois (Septembre à Juin)

Vous pourrez prendre possession des appartements sur rendez-vous <u>OBLIGATOIRE</u> (05.65.29.63.70 à partir du 21 août) :

Lors de la remise des clés, un Bail-État des lieux (sur 10 mois) sera réalisé, et un chèque de caution sera demandé (1 mois de loyer).

#### **A**MÉNAGEMENT

Literie – Travail – Rangement

compris: lit en 90, armoire, chevet,

table de travail.

A amener: protège matelas, draps,

couverture ou couette, oreiller...

chaises, meuble supplémentaire, télévision

#### Cuisine

compris : cuisinette équipée (frigo, évier,

2 plaques électriques, rangements)

A amener : matériel de cuisson, vaisselle,

denrées alimentaires...

#### **Sanitaire**

compris: douche, lavabo, armoire de

toilette, wc

#### Autre

A amener: affaires personnelles...

matériels et produits d'entretien...

#### RÈGLEMENT RÉSIDENCE

Conformément au Règlement de la résidence (ci-joint à lire, signer et à retourner lors de la remise des clés), il est fait obligation de tenir propre et de ranger l'appartement.

Pour les réparations éventuelles (lumière, débouchage, volet), l'étudiant doit les signaler obligatoirement au secrétariat. Celui-ci en informera le personnel d'entretien, qui interviendra selon son planning.

### **A**SSURANCE

Pour toute location d'un appartement, chaque étudiant, doit fournir une **Attestation d'Assurance** 

Responsabilité Civile Locative Annuelle

prenant en compte:

les dommages corporels (accident) et matériels (vol, vandalisme...), l'incendie, les dégâts des eaux, les dommages électriques, les bris de glace...

#### **ALLOCATION LOGEMENT**

Les demandes d'Allocation Logement seront faites à partir de septembre (à la remise des clés). Elles peuvent se faire directement sur Internet (www.caf.fr) ou sur papier.

Peut être bénéficiaire:

> l'étudiant de plus de 20 ans

ΟU

> l'étudiant dont les parents ne touchent pas ou plus les prestations familiales à son nom.

L'Allocation Logement sera faite par l'étudiant (revenu étudiant) et lui sera directement versée sur son compte.

Le secrétariat sera à la disposition de l'étudiant pour toute aide.

#### RÉSILIATION

Pour toute résiliation de la location d'un appartement, un préavis d'un mois est demandé.

Cette résiliation se fait par écrit. En accord avec l'établissement, un rendez-vous est programmé pour l'état des lieux et la restitution des clés.

La caution est restituée un mois après l'état des lieux sortant.